

Compte-rendu de la réunion visio-conférence Préfecture de Colmar Du 27 avril 2021

Le 27 avril 2021 à 15h, le Président **Philippe RIBOLZI** et deux membres de l'association « **Pour une Nouvelle Centrale Hydroélectrique à Orbey au Lac-Noir** » ont participé à la visio-conférence à la Préfecture de Colmar.

Les représentants de l'état pour la préfecture de Colmar étaient :

Monsieur **Jean-Claude GENEY** – Sous-Préfet de Colmar-Ribeauvillé et Secrétaire Général de la Préfecture du Haut-Rhin

Monsieur **Florent FEVER**- pour la DREAL

Madame **Nathalie EHRHART**- Secrétaire de la Préfecture Chargée de Mission d'arrondissement
Chef-Lieu

Les membres représentant notre Association étaient : **Philippe RIBOLZI, Fabrice PRIZZI, Roland SIBOLD**

Suite au tour de table de tous les présents à la réunion, le président Philippe RIBOLZI a présenté l'association et les objectifs de celle-ci.

En résumé :

Toutes les rencontres : Direction EDF, Président CCVK, CESER Grand Est M. Jean ROTTNER Président Grand Est, échanges DREAL, participation rapport d'aménagement du territoire.

Réponse au courrier de la Ministre du travail et de l'Insertion.

Information par EDF de fin de la concession et signature du Protocole du Lac Noir

Futur cahier de charges pour une nouvelle centrale avec la particularité d'une STEP

L'objectif de l'association d'accélérer ce projet et cette construction

L'emploi post-COVID 19 dans la région Est

Les énergies renouvelables

L'intérêt possible pour EDF de travailler en partenariat

Souveraineté nationale et énergétique

Les aides ou subventions de l'état

Sûreté hydraulique et gestion de l'eau

Suite à cette présentation, **Monsieur le Sous-préfet** remarque « un attachement quasi viscéral à la maison EDF » de par l'ancienne activité professionnelle mais aussi à l'attachement encore plus fort au site du Lac Blanc Lac Noir.

L'objectif de l'Etat est que le site ne reste pas inactif. La signature de la fin de la concession fut nécessaire pour sortir de l'impasse et de pouvoir prétendre à la rédaction d'une nouvelle concession.

Pour l'appel d'offre il ne sera probablement pas possible de la restreindre aux seuls opérateurs franco-français. Pour le plan de relance il est élaboré sur les conditions sanitaires du moment, il est construit pour un pas de temps court pour accompagner des actions qui s'engagent et se concrétisent même partiellement dans un délai d'un an, ce qui est un calendrier totalement déconnecté pour la réalisation d'une centrale qui est plus, sur un pas de temps, de sept à dix ans.

Il est important de ne pas rater, dès la reprise, les engagements pour la reprise économique sur ce dossier ainsi que tous les dossiers qui sont à traiter du point de vue économique. Il ne faudrait pas, non plus, que les acteurs économiques français ne soient pas au rendez-vous du projet. Il ne faudrait pas que les acteurs économiques perdent les compétences d'ici la reprise. Mais sur le plan budgétaire financier les crédits « relances » ne sont pas compatibles dans le calendrier tel qu'il existe aujourd'hui avec la reprise de la concession et la construction d'une centrale au Lac Blanc et Lac Noir.

Concernant les subventions de crédit et d'accompagnement, il faudra trouver un montage financier et économique qui permet un modèle économique où tous les partis s'y retrouvent. Il ne faudra pas aboutir à un modèle économique non compétitif, sinon dans dix ou quinze ans on risque de repartir à zéro. Cela sera du ressort de l'administration centrale pour trouver cet optimum.

Le maire d'Orbey et le président de la CCVK, au travers des échanges avec l'Etat, sont conscients de l'importance qui est attachée à la relance de ce projet.

Parole est donnée à **Monsieur Florent FEVER**.

L'appel d'offre ne pourra pas être restreint aux entreprises françaises de manière réglementaire.

Techniquement dans la production d'énergie d'une STEP au Lac Blanc Lac Noir on n'est pas dans une production d'énergie verte. On est dans une configuration de soutien au réseau, stockage d'énergie.

On ne peut pas prétendre aux aides de production d'énergie verte. Il y a très peu d'apport d'eau par un tout petit bassin versant. Le fonctionnement en STEP complique l'élaboration du dossier.

Philippe R. fait remarquer que si on élaborait un contrat avec RTE sur le fonctionnement en heures creuses et heures pleines on peut parler d'un rendement qui serait positif et beaucoup plus favorable. Il fait également remarquer qu'une telle centrale pourrait fonctionner en moteur ou compensateur synchrone et pourrait jouer un rôle dans le réglage de la tension du réseau national, qui pourrait également être valorisé.

Monsieur Florent FEVER :

L'étude s'est penchée sur ces fonctionnalités mais on ne dispose pas encore des éléments très particuliers sur l'impact et la nécessité pour le secteur du Haut-Rhin et en particulier pour la vallée de Kaysersberg.

Philippe R. fait remarquer qu'on dispose d'une réserve de deux millions de mètres cubes d'eaux et que cela représente une possibilité d'effacer la période d'étiage, liée au manque d'eau dans les cours d'eaux.

Cette gestion de l'eau est une clause importante.

Monsieur Florent FEVER fait remarquer que cet aspect vient en défaveur de la production d'électricité, ainsi que le débit réservé. Concernant la gestion de l'eau les services travaillent avec la DDD du Haut Rhin pour définir au mieux le débit réservé associé au cahier de charges. Actuellement une restitution de 80 l/s au Ruisseau Blanc. Cette valeur est un compromis entre le besoin environnemental et au mieux pour la production.

Philippe R. fait remarquer qu'il ne faudrait pas qu'un concessionnaire soit motivé et conditionner que par le rendement et le profit sans tenir compte de cet aspect environnemental et de sûreté hydraulique. Il y a également la sûreté et les contrôles réglementaires des digues.

Monsieur Florent FEVER affirme que tous ces aspects ont bien été pris en compte. Il fait remarquer qu'actuellement le niveau du Lac Noir est au niveau du verrou glacière. On est sur un barrage de petite dimension et la charge de l'ouvrage n'est pas très haute.

Pour une aide, cela nécessite un accord avec l'Union Européenne (U.E.) pour des raisons de concurrence et doit être justifié auprès de l'U.E.

Quant à la participation pour la production d'énergie il faudra bien encadrer cela dans le cahier des charges pour éviter qu'un futur acquéreur de la concession n'exploite l'ouvrage de manière intempestive et non optimum pour le réseau, dans le seul but de percevoir l'aide liée à la production.

Philippe RIBOLZI fait remarquer une seconde fois l'importance d'un contrat avec RTE.

Monsieur le Sous-préfet précise que ce point est très important et qu'il faut très bien encadrer le mode de fonctionnement pour que le futur acquéreur de la concession n'exploite pas la centrale à tout va dans le seul but de percevoir l'aide à la production.

Philippe RIBOLZI soulève la question du post Fessenheim. Si on est dans ce cas, cela va-t-il accélérer la procédure ?

Monsieur le Sous-Préfet précise que cette action de renouvellement de la concession s'inscrit dans le cadre des actions référencées dans le programme de développement économique du territoire post Fessenheim s'entendant non pas exclusivement sur la commune de Fessenheim même sur le seul périmètre de la C.C. Rhin Breisach, mais un triangle qui fait Colmar Mulhouse Freiburg et pour nous c'est le département du Haut-Rhin qui peut être éligible pour le post Fessenheim. Dans le programme d'action on trouve bien le sujet de la concession hydroélectrique du Lac Blanc Lac Noir.

Cela ne pourra pas être un coupe fil aux procédures qui seront applicables.

Tout ce qui touche le post Fessenheim est suivi localement de très près par :

Monsieur Le **Préfet**, qui anime une réunion hebdomadaire avec la commissaire de reconversion Economique avec le territoire Fessenheim,

Madame Nathalie EHRHART Chargée de Mission d'arrondissement Chef-Lieu est également Chargée de mission Post Fessenheim, a pris ses fonctions en mars ainsi que **Monsieur le Sous-Préfet**.

Ce dossier est également très suivi au niveau de l'Etat, car Fessenheim étant la première centrale à être fermée, le retour d'expérience servira favorablement ou non pour les prochaines centrales. A cette occasion la préfecture bénéficie d'un délégué interministériel qui aura en charge le dossier Fessenheim et le dossier charbon qui est **Monsieur David COSTE**.

Le fait que ce dossier soit ancré au plus près de la Ministre de la transition écologique est un atout. Cela permettra de gagner du temps pour traiter diverses informations et interrogations.

Sur le plan des aides économiques, le programme d'action pour le territoire post Fessenheim est doté d'un fond d'amorçage qui, pour le moment, est engagé à hauteur de 60 %. A l'origine, celui-ci était de dix millions d'Euros et qui fut abondé de cinq millions par le cas de la loi de finance de 2021, mais ces crédits sont des crédits exceptionnels. Le principe qui a été retenu pour le post Fessenheim quel que soit le dossier, tout est mis en œuvre pour mobiliser en premier des crédits de droit commun, ce qui est le cas pour l'Etat, le département et le CEA. Dans le cas où il n'y a pas de crédit de droit commun, ou en cas d'insuffisance, ou si un effet de levier est donné en mobilisant le fond d'amorçage, on mobilisera les crédits du fond d'amorçage. Dans le cas de la concession du Lac Noir il est trop tôt pour dire si l'on utilisera le crédit du fond d'amorçage. C'est une fiche action du post Fessenheim.

Concernant la proposition de service de l'Association pour s'associer à l'élaboration du cahier des charges, se serait judicieux d'y participer, vu les connaissances et le passer des membres de l'association, mais cela soulève le problème de neutralité. Dans le cas où EDF soumissionne et emporte le projet, les concurrents pourraient trouver un sujet de polémique et contentieux. La possibilité de transmettre de la part de l'association des informations importantes peut être louable mais la participation n'est pas possible.

Philippe RIBOLZI en tant que citoyen Orbelais, souhaite connaître la somme perçue pour la procédure et la façon dont celle-ci serait ventilée et à quel bénéficiaire ?

Monsieur le Sous-Préfet précise que la répartition se fait entre la commune d'Orbey et la CCVK.

Elle a été actée en octobre/novembre dernier en présence du maire d'Orbey et le président de la CCVK en convenant et en actant les échéances et les modalités d'engagement d'un nouveau cahier de charges. Les versements sont faits ou sont en cours. Quant au montant des sommes versées, celles-ci ne pourront pas être communiquées.

Philippe RIBOLZI informe que nous avons été reçus par le Président de la CCVK à plusieurs reprises, mais le maire d'Orbey refuse de nous recevoir. Il se questionne sur l'utilisation de cette somme d'argent importante et l'usage qui peut en être fait. Il rappelle que récemment le pont qui enjambe la Weiss s'est écroulé et heureusement que cela s'est passé dans la période de confinement, qui limitait le passage des personnes et des écoliers qui l'empruntent pour se rendre à l'école. Cet argent pourrait servir à réparer cet ouvrage, et ne pas être affectée à d'autres besoins moins importants.

Monsieur le Sous-Préfet fait remarquer que cet argent n'est pas de l'Etat, mais de l'argent d'EDF. Cette somme comme celle perçue lors de l'exploitation précédente de la centrale, viennent abonder le budget général de fonctionnement et d'investissement de la commune, de même que pour la CCVK. Ce n'est pas le maire qui décide de l'emploi des crédits, mais c'est le conseil municipal.

Même en cette période de pandémie les conseils municipaux sont ouverts au public. Ils ne sont pas ouverts physiquement pour des raisons de pandémie sanitaire, mais ils peuvent être suivis par des moyens de visioconférence, réseau social ou autres. **Chaque commune doit veiller à la transparence des débats.**

En tant qu'Orbelais vous avez la possibilité de consulter le suivi de cet argent.

L'Etat est attaché à un principe fondamental de la libre administration des collectivités. L'Etat contrôle toutefois l'égalité et regarde à posteriori s'il n'y a pas d'irrégularité dans les décisions et les mises en œuvre de celles-ci pour une collectivité. L'indemnité versée par EDF n'est pas encadrée et pourra être par exemple, utilisée pour des investissements à vocation énergétique ou des investissements de type routier. Tout administré ou non de la collectivité peut avoir accès aux budgets, aux délibérations et aux arrêtés d'une commune ou d'une inter communauté. Pour préciser, la commune qui reçoit des dons ou des indemnités comme celle du Lac Noir, peut épargner cette somme et n'est pas obligée de l'utiliser de suite.

Les communes ont des comptes à rendre à la préfecture ou aux finances publiques.

Philippe RIBOLZI remercie Monsieur le Sous-Préfet, Madame EHRHART, Monsieur FEVER pour l'ensemble des informations échangées et de la convivialité du partage d'informations. Ces échanges nous encouragent à poursuivre notre action d'accélérateur pour ce dossier, afin de donner de l'activité dans le secteur suite au post COVID 19. L'association reste à disposition pour d'éventuels partages d'informations qui pourraient compléter le cahier de charges.

Monsieur le Sous-préfet nous remercie également pour tous ces échanges, il nous demande d'être rassuré sur la mobilisation de l'Etat sur ce dossier. Il souhaite également que ce dossier aboutisse au plus vite, mais le dossier doit être consolidé au maximum au départ pour assurer une fin heureuse. Il y a des préalables qu'il faut conforter et lever avant de lancer l'appel d'offre. Le travail est en cours. Par ailleurs il faudra passer par les conventions européennes. A l'issue de ces procédures, les consultations seront lancées et nous espérons aboutir au démarrage rapide du chantier.

Rédacteur :
Roland SIBOLD

Approbateur :
Philippe RIBOLZI